



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 36146

Texte de la question

M. Michel Herbillon appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème du remboursement des emprunts russes. Il y a trente mois maintenant que les gouvernements français et russe ont signé un accord qui prévoit l'indemnisation des porteurs de titres russes et il y a plus de six mois désormais que le recensement des titres est terminé. Par ailleurs, alors que le Gouvernement a pris l'engagement de verser aux porteurs de titres russes un acompte à la fin de l'année 1997 et que les autorités russes ont versé 1,5 milliard de francs sur un compte du Trésor, les ayants-droit n'ont à ce jour rien reçu. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour apporter une solution d'indemnisation rapide et juste aux porteurs d'emprunts russes.

Texte de la réponse

Les particuliers qui le souhaitent avaient la possibilité, entre le 6 juillet 1998 et le 5 janvier 1999, de déposer leurs titres d'emprunts russes dans l'une des 4 000 trésoreries publiques, afin que ceux-ci soient recensés. Ces titres sont en cours de traitement. A ce jour, près de 90 % de ces titres ont été vérifiés par le Trésor public, dont les agents procèdent depuis plusieurs mois à ce travail minutieux et inédit avec beaucoup de dévouement. Au total, plus de 300 000 porteurs ont fait recenser plus de neuf millions de titres, la plupart rédigés en cyrillique, et dont les services ont répertorié 4 000 variétés différentes. Dans les prochaines semaines, M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat, remettra au Gouvernement un rapport et des propositions concernant les modalités d'indemnisation des porteurs de titres d'emprunts russes. Ce rapport servira de base à des dispositions législatives qui seront soumises au Parlement dans les meilleurs délais. Une fois que la loi aura été votée et promulguée et que l'indemnisation des porteurs aura été effective, la France considérera le contentieux comme clos, suite aux accords franco-russes des 26 novembre 1996 et 27 mai 1997, qui ont été approuvés par le Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Herbillon](#)

Circonscription : Val-de-Marne (8^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36146

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5974

Réponse publiée le : 8 novembre 1999, page 6444